

**COMMUNE DE MARGENCEL**

**Haute-Savoie**

-----

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015**

Le huit du mois d'octobre de l'an deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, Mme Anne LEPIZZERA, M. Gérard BAUDET, M. Daniel BROUZE, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, Mme Anita DESUZINGE, Mme Francine JACQUIER, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Secrétaire de séance : M. Jonathan BLONDAZ-GERARD

Date de la convocation : le 30 septembre 2015

**ORDRE DU JOUR :**

**I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2015**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2015, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

**II. SCHEMA DE MUTUALISATION**

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire l'établissement d'un rapport relatif aux mutualisations de services dans un ensemble intercommunal. (Article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales)

Ce rapport est constitué de deux volets :

- un volet rétrospectif reposant sur un bilan des pratiques de mutualisation de services présente sur le territoire ;
- un volet prospectif reposant sur l'élaboration d'un schéma de mutualisation de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Ce schéma doit permettre à terme d'établir un état de l'impact attendu du projet sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement de l'ensemble du bloc communal. Le rapport sur la mutualisation de services est transmis par l'EPCI pour avis aux communes membres au plus tard le 30 septembre

2015 ; elles disposent alors d'un délai de deux mois pour se prononcer. Le projet de schéma de mutualisation est ensuite approuvé par délibération du conseil communautaire et fait l'objet, chaque année, d'une communication lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget primitif.

Vu la loi n°2010-1563 de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, obligeant les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre à élaborer un schéma de mutualisation de services entre les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre et ceux des communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement des conseils municipaux,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) fixant au 31 décembre 2015 l'approbation des schémas de mutualisations par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39-1,

Considérant l'avis de la commission plénière de la CCBC du 22 septembre 2015 validant les pistes proposées et prenant acte de la présentation du rapport sur la mutualisation intégrant le projet de schéma de mutualisation des services,

Considérant le rapport notifié le 25 septembre 2015,

Considérant ainsi que la commune de Margencel, commune membre est désormais invitée à se prononcer sur ce rapport.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le projet de rapport de présentation du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Bas-Chablais,**

**Après en avoir délibéré,**

- **émet un avis favorable sur le rapport de présentation du schéma de mutualisation établi en application de l'article L. 5211-39-1 du CGCT, par la Communauté de Communes du Bas-Chablais souhaite prioriser les pistes de mutualisation proposées au sein des 3 axes de travail de la manière suivante :**

			<b>A traiter rapidement</b> (ces enjeux sont décisifs)	<b>Fixer un délai d'exécution</b> (ces enjeux ne sont pas encore urgents mais vont le devenir)	<b>Mettre en attente</b> (ces enjeux vont se révéler dans le temps)
<b>Les Infrastructures</b>	<b>a) Informatique</b>	Mise en place d'une Direction des Services Informatiques			<b>X</b>
	<b>b) Bâtiments</b>	Groupement de commande de la maintenance	<b>X</b>		
		Mise en place d'un Conseiller Energie Territorial		<b>X</b>	
<b>Les Ressources Humaines</b>	<b>a) Documents</b>	Groupement de commande	<b>X</b>		
	<b>b) Pratiques</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences		<b>X</b>	
<b>Les Moyens</b>	<b>a) Finances</b>	Création d'un Observatoire fiscal	<b>X</b>		
		Suivi des subventions : chargé de mission en Politiques Contractuelles	<b>X</b>		
		Coordination de l'achat public	<b>X</b>		
	<b>b) Ressources Humaines</b>	Création d'un poste de Secrétaire de mairie itinérant			<b>X</b>
	<b>c) Archives</b>	Elaboration d'une charte d'archivage		<b>X</b>	

### **III. ACHAT DE VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet d'acquisition d'un véhicule pour les Services Techniques en remplacement de l'ancien (dépense inscrite au Budget Prévisionnel 2015). Une consultation de plusieurs concessionnaires a été réalisée.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **de retenir la proposition du garage Citroën, Diffusion auto du Léman (SADAL) pour l'acquisition d'un modèle Berlingo pour un montant de 13 674.56 € TTC avec une reprise de l'ancien véhicule de 1 680 € soit un montant total de 11 994.56 € TTC.**
- **de mandater M. le Maire afin de réaliser toutes les démarches relatives à la présente délibération.**

### **IV. AMENAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°3**

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que les travaux entre la RD jusqu'au bassin de Revachaux sont terminés à 100 % pour les bordures, les réseaux humides. La semaine prochaine sera réalisée la grave bitume. Les semaines suivantes ce chantier s'orientera en direction du chef-lieu. Il confirme que le chantier est largement dans les délais et propose donc de réfléchir à la tranche conditionnelle.

M. Bernard MASSOULIER présente au Conseil Municipal un plan de la route projetée avec de nouveaux aménagements au niveau de Bisselinges. Un débat est alors ouvert.

M. le Maire propose de revoir l'aménagement de Bisselinges avec l'abandon de la démolition de la remise et un remaniement du plan de ce secteur. Il propose un vote pour une nouvelle variante :

- Soit de réaliser un trottoir sans place de stationnement,
- Soit de réaliser un trottoir avec 3 places de stationnement.

**Le Conseil Municipal, avec dix voix pour la première variante et neuf voix pour la deuxième décide d'engager la réalisation d'un trottoir sans place de stationnement sur ce secteur.**

### **V. LOCATION : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Le Maire rappelle que la location de l'Espace polyvalent et Maison des Associations fait l'objet d'un règlement intérieur précis, adopté le 24/07/2008 et modifié le 15/01/2015.

Suite à plusieurs locations depuis le début de l'année ayant entraîné des plaintes du voisinage, le Maire demande au Conseil Municipal de modifier ce règlement intérieur afin de limiter les nuisances sonores.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide de modifier l'article 10 du règlement comme suit :

#### **ARTICLE 10 – HORAIRES D'UTILISATION**

Le respect des horaires d'utilisation de l'Espace Polyvalent est exigé pour son bon fonctionnement.

L'heure limite de festivité est de 4 heures du matin.

L'organisateur devra respecter la tranquillité du voisinage.

**Les feux d'artifice et la sonorisation extérieure sont INTERDITS.**

### **VI. MOULIN PINGET : PROPOSITION ARCHE A GOJON**

M. Franck BOUCHET expose au Conseil Municipal que l'association l'Arche à Gojon dispose de beaucoup de matériel et demande s'il serait possible d'occuper un garage du Moulin Pinget. Elle s'engagerait à refaire le garage en contre partie. **Le Conseil Municipal émet un avis favorable mais souligne que ce qui est autorisé actuellement ne remet pas en cause la volonté de la commune de rénover ce bâtiment.**

### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

M. Franck BOUCHET informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'embaucher un agent supplémentaire aux services techniques. Actuellement, 4,5 postes sont pourvus, cela augmenterait l'effectif d'1/2 poste pour un total final de 5 équivalent temps pleins (postes déjà ouverts).

Mme Dominique JORDAN rebondit sur le sujet et évoque l'éventualité de diviser ce poste par un mi-temps de garde champêtre afin, entre autre, de contrôler les constructions sur la commune et de sanctionner diverses infractions.

#### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie la semaine dernière et M. le Préfet a proposé le rattachement de Thonon-les-Bains avec la Communauté de Communes des Collines du Léman et le Syndicat des Moises avec le Syndicat des Voirons. Un avis devra être donné lors du prochain Conseil Municipal.

#### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Mme Anne LEPIZZERA informe le Conseil Municipal que la bibliothèque sera fermée du 16 au 26 novembre 2015 pour une réouverture le 27 novembre, avec un nouveau logiciel.

#### **ROUTE NEUVE**

Mme Anita DESUZINGE demande au Conseil Municipal d'installer des ralentisseurs sur la route Neuve. M. Bernard MASSOULIER va se renseigner pour savoir s'il est possible d'installer ce matériel sur le tronçon qui a été refait. Par contre, sur le tronçon existant, c'est tout à fait possible. La possibilité d'installer une écluse est également abordée.

M. Bertrand JACQUET demande au Conseil Municipal s'il serait possible de faire un aménagement sur la route de Jouvernex.

## **ELECTIONS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

## **STATION DE POMPAGE**

M. Jonathan BLONDAZ-GERARD demande au Conseil Municipal ce qu'il en est de la station de pompage de Jouvernex. M. Bernard MASSOULIER explique que c'est la source de l'Abbaye à Perrignier qui alimente cette station. Aucun règlement connu sur l'utilisation de cette eau n'existe.

## **BASSIN DE REVACHAUX**

Dans le cadre des travaux de la voie communale n°3, M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal qu'une demande de devis a été faite pour la réfection de la toiture du bassin de Revachaux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 19 novembre 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Jean-Pierre RAMBICUR

